

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
JEUDI 13 DECEMBRE 2012
A 20 HEURES 30

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le **JEUDI 13 DECEMBRE 2012 à 20 H 30** **à la Mairie de GRON.**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A GRON, le 6 décembre 2012

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 22 novembre 2012.

1 – COMMANDE PUBLIQUE :

* Convention de répartition de charges scolaires

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE

* Salon de coiffure : modification du bail de location

4 – FONCTION PUBLIQUE

* Recensement population 2013 : recrutement et rémunération d'agents recenseurs

* Régime indemnitaire 2013

* Accueil des étudiants en collectivités : gratification

* Création d'un poste au 1^{er} janvier 2013 par avancement de grade

* Contrat groupe maintien de salaire : résiliation de l'ancien contrat

7 – FINANCES LOCALES :

* Contrats, conventions 2013

* Convention d'adhésion au service TIPI

* Service de l'eau : tarifs 2013 (prix de vente de l'eau – location de compteurs – droit de branchement sur le réseau)

* Service assainissement : redevance 2013

9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES :

* Approbation du contrat de canton Sens Ouest 2013 – 2014 - 2015

- AFFAIRES DIVERSES

- QUESTIONS ORALES

COMMUNE DE GRON
SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2012

Le Conseil Municipal de la Commune de GRON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 décembre 2012 et sous la présidence de Monsieur Gilles MILLES, Maire.

Sont présents : Gilles MILLES, Maire, René VIRATELLE, Jean-Paul ROUX, Martine BOULAY, Philippe LAGOGUE, Adjoints, Christian DELHOUME, Marie-Pierre PODGORNIAK, Stéphane PERENNES, Eric BIRON, Alain CHAPLY, Dany GREGOIRE, Conseillers.

Absents excusés : Dominique PAVAT (pouvoir à Stéphane PERENNES), Françoise HUYSMAN (pouvoir à Gilles MILLES)

Absent : Olivier LELARGE

Secrétaire de séance : Eric BIRON

Le Conseil approuve le compte rendu du 22 novembre 2012.

Deux points de l'ordre du jour sont reportés à la prochaine séance :

Service de l'eau : tarifs 2013 (prix de vente de l'eau – location de compteurs – droit de branchement sur le réseau)

Service assainissement : redevance 2013

1 – COMMANDE PUBLIQUE

Délibération n° 2012/12/01

Convention de répartition de charges scolaires

Le Maire rappelle que à l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée pose le principe de la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques, primaires et maternelles, accueillant des enfants résidant dans d'autres communes.

La Commune de PARON demande une participation au coût de fonctionnement pour l'année scolaire 2011/2012 pour un montant de 793 € pour un enfant de la Commune de GRON fréquentant l'école de PARON.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise le Maire à signer la convention intercommunale de répartition des charges scolaires avec la Commune de PARON.

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE

Délibération n° 2012/12/02

Salon de coiffure : modification du bail de location

Le Maire rappelle que la délibération en date du 11 septembre dernier attribue la location du salon de coiffure au profit de la Société Orch 'idée Coif représentée par Madame Charlene COUSIN, associée unique.

Il convient que le bail de location (page 1) signé le 13 septembre 2012 soit rédigé de la même manière.

Le Conseil Municipal procède à la modification de la délibération du 11 septembre 2012. Le bail est consenti à une personne morale de droit privé « Société Orch' idée Coif » et non à une personne physique.

4 – FONCTION PUBLIQUE

Délibération n° 2012/12/03

Recensement population 2013 : recrutement et rémunération d'agents recenseurs

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune répond aux conditions prévues par le décret n°2003.485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population et le décret n°2003.561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population.

Le déroulement du recensement population débutera du jeudi 17 janvier 2013 et se terminera le samedi 16 février 2013.

Une dotation forfaitaire d'un montant de 2658€ est versée à la commune au titre de l'enquête de recensement de 2013. Le Maire dispose de cette somme et en a le libre usage.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter deux agents recenseurs et à nommer un agent coordonnateur communal. Les deux agents recenseurs seront rémunérés sur une base forfaitaire de 1000€ bruts.

Les dépenses seront prises en charge par le budget principal 2013 et imputées à l'article 6413.

Délibération n° 2012/12/04

Régime indemnitaire 2013

Le Conseil Municipal reconduit le régime indemnitaire pour 2013 : primes et indemnités au profit des fonctionnaires titulaires et stagiaires et des agents non titulaires relevant de l'article 136 de la Loi n° 84 – 53 du 26 janvier modifié.

Le montant de l'enveloppe financière sera inscrit au Budget Primitif 2013 à l'article 6411.

Délibération n° 2012/12/05

Accueil des étudiants en collectivités : gratification

Le Maire informe le Conseil que les élèves et les étudiants qui demandent à réaliser un stage dans le cadre de leur cursus de formation universitaire ou scolaire peuvent prétendre à une gratification.

Dès lors que le stagiaire réalise une réelle activité pour le compte de la Collectivité avec la notion de servir l'intérêt du service public, le Maire propose d'accorder une gratification allant de 50 € à 300 € mensuel.

Le Conseil Municipal accepte que le Maire accorde une gratification aux stagiaires en fonction du temps passé dans la collectivité et de la qualité du service rendu.

Délibération n° 2012/12/06

Création d'un poste au 1^{er} janvier 2013 par avancement de grade

Compte tenu des avancements de grades, il convient de procéder à la création dU poste suivant pour l'année 2013 :

Filière technique – Cadre d'emploi des agents de maîtrise

* création à compter du 1^{er} janvier 2013 d'un poste **d'agent de maîtrise principal** à temps complet (35/35) en vue de la nomination d'un agent par avancement de grade.

Cette délibération modifie celle du 22 novembre 2012 et annule la création d'un poste d'agent de maîtrise.

Délibération n° 2012/12/07

Contrat groupe maintien de salaire : résiliation

Le Maire rappelle que par délibération en date du 14 juin 2012, le Conseil Municipal a décidé de participer à compter 1^{er} janvier 2013 à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents et de verser une participation mensuelle à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Cette labellisation transformant l'adhésion collective en adhésion individuelle, il convient de résilier le contrat prévoyance maintien de salaire collectif au 31 décembre 2012.

7 – FINANCES LOCALES

Délibération n° 2012/12/08

Contrats, conventions 2013

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les contrats et conventions 2013 :

* BUDGET PRINCIPAL	33 967.17 €
* BUDGET D'EAU	760.01 €
* BUDGET D'ASSAINISSEMENT	12 794.51 €

Délibération n° 2012/12/09

Convention d'adhésion au service TIPI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction Générale des Finances Publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé « TIPI » (Titres Payables Par Internet) dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

Le présent traitement dispose d'un serveur de télépaiement par carte bancaire pour assurer le paiement par carte bancaire des créances des collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

La mise en place de ce traitement informatique devrait permettre aux usagers de payer en ligne, via internet :

- * Activités périscolaires : Restaurant Scolaire, Garderie,
- * Accueil de Loisirs sans Hébergement
- * Maison de l'Enfance : garderie
- * Service de l'eau : factures d'eau et assainissement
- * Commerces : locations et charges

La commune prendra en charge les coûts de création, développement et d'adaptation du portail, ainsi que ceux du commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire, qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire.

Le Conseil Municipal accepte la mise en place du projet « TIPI » dans les conditions exposées ci-dessus et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES :

Délibération n° 2012/12/10

Approbation du contrat de canton Sens Ouest 2013– 2014- 2015

Le Conseil Municipal approuve le contrat de canton de Sens Ouest se détaillant comme suit dans la répartition des subventions aux Communes :

- * 2013 – Saint Denis les Sens (maison intergénérationnelle) : 60 000.00 €
- * 2013 – Egriselles le Bocage (école + salle d'évolution) : 78 200.00 €
- * 2014 – Egriselles le Bocage (suite école + salle d'évolution) : 71 800.00 €
- * 2014 – Paron (centre petite enfance) : 66 400.00 €
- * 2015 – Marsangy (élargissement des V.C.5 et V.C.3 pour sécurisation des passages des cars scolaires) : 70 000.00 €
- * 2015 – Paron (suite centre petite enfance) : 68 200.00 €

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Dany GRÉGOIRE informe le Conseil que la Directrice de l'Ecole Maternelle a demandé une protection sur les 9 poteaux béton du préau.

Marie-Pierre précise que les commerçants installés sur le marché le samedi matin à GRON ne paient pas de droit de place, ceci afin de favoriser la vie de la Commune et l'attractivité du Pôle Commercial.

Martine BOULAY demande que soit changé le petit pont de bois du Parc de la Fosse aux Loups.

La séance est levée à 22 h 20.